

Extrait du Couac.org

<http://couac.org/Communique-de-la-Coordination-des>

conférence de presse

Communiqué de la Coordination des intermittents et précaires de Midi Pyrénées

- Couac'othèque - Dossiers / Archives - Intermittence -

COUAC'OTHEQUE

Date de mise en ligne : mardi 3 juillet 2007

Date de parution : 27 juin 2007

Couac.org

En juin 2003, des partenaires sociaux non représentatifs de nos professions ont voté un protocole d'accord réformant le système d'assurance chômage des intermittents du spectacle et de l'audiovisuel. Ce protocole a été dénoncé par toute la profession mais aussi des élus de tous bords, les experts nommés par le ministère et également par notre ancien ministre de la culture et surtout de la communication.

Depuis le 1er mars, un nouveau protocole, nommé « protocole du 18 avril 2006 », est entré en application.

Qui aurait cru qu'après 4 ans de lutte, 4 ans d'actions, de rapports, de mission d'information, de réunions à l'assemblée nationale ou au ministère, de rencontres avec les élus, les mêmes partenaires sociaux allaient signer un texte pire que le protocole du 26 juin 2003 ?

Qui aurait cru que 4 ans de réflexion, d'expertises, de propositions seraient balayés d'un revers de main sans discussion ?

Les réformes successives de 2003 et de 2006, voulues par les gestionnaires de l'Unedic, sont résolument inégalitaires. Elles introduisent un principe de capitalisation des droits suivant lequel les plus employés et les mieux payés sont également les mieux indemnisés. Les exclus du régime (près de 40000 en 2 ans) financent ainsi les allocations ASSEDIC de « luxe » versés aux salariés à hauts revenus. Aujourd'hui, par exemple, un salarié intermittent percevant en moyenne 12000 euros de salaire mensuel peut se voir octroyer, par le système de capitalisation, environ 20000 euros d'allocations ASSEDIC répartis sur 243 jours. Ce type d'aberration n'était pas possible avant les « réformes ». Voilà pourquoi ces réformes se révèlent plus coûteuses que le précédent système, en accroissant les indemnités versées aux salariés les mieux lotis, il creuse encore plus le déficit de l'Unedic. Aussi inapproprié, inéquitable et économiquement absurde que le premier, ce nouveau dispositif substitue encore une fois au principe de mutualisation et de solidarité un système de capitalisation de type assurantielle, il n'incite nullement à la juste déclaration des heures travaillées ; il exclut la prise en compte des congés maladie et des heures de formation, il fragilise ceux dont l'activité est discontinuée au profit d'emplois permanents inadéquats, il divise, sectorise et fait régner au nom d'une moralisation méprisante, un contrôle administratif incompétent et tatillon de nos parcours professionnels.

Le ministre de la culture Renaud Donnedieu de Vabres avait répété à de nombreuses reprises : « Le gouvernement ne donnera pas son agrément à un accord qui ne contiendrait pas les 507 heures en 12 mois ». Il nous a menti.

Non seulement aucune de ses promesses n'a été tenue, mais il a supprimé le fonds transitoire versé par l'état. Ce fonds avait été obtenu grâce aux actions menées par tous les opposants au protocole de 2003 ; il a permis de « rattraper » 40000 exclus, leur évitant de basculer au RMI. Et ce ne sont pas les pansements que l'état a cru nécessaire d'ajouter au protocole du 18 avril 2006, notamment le fond de professionnalisation, arnaque totalement inopérante, qui juguleront l'hémorragie à venir de milliers d'intermittents radiés du système.

Le gouvernement précédent a fait pression de tout son poids sur les syndicats pour obtenir la signature de ce nouveau protocole, il n'a pas ménagé sa peine pour torpiller le vote de la PPL (projet de proposition de loi parlementaire), anéantissant ainsi des mois de travail concerté entre des élus de tout bord et les intermittents.

Pour tout cela, comment ne pas être furieusement en colère lorsque nous entendons madame la nouvelle ministre de la culture affirmer, comme son prédécesseur, que le nouveau protocole garanti le retour des 507 heures en 12 mois ?

Comment ne pas être furieusement en colère lorsque nous l'entendons dire qu'il faut attendre quelques temps pour examiner les premiers effets de cette nouvelle réforme, arguant qu'il est trop tôt pour en parler ?

Comment peut on demander aux 40 000 personnes qui risquent de basculer au RMI de savoir être patientes ?

Comment ne pas être furieusement en colère de l'entendre déclarer que sa porte est ouverte pour la discussion ?

Alors aujourd'hui encore nous persistons, parce que nous savons que nos pratiques culturelles concernent l'état du sensible dans la société, que notre lutte concerne aussi beaucoup d'autres chômeurs, travailleurs intermittents, parcours discontinus et fragiles qui se multiplient dans la nouvelle économie et sont en attente de nouveaux droits sociaux, parce que nous nous savons producteurs de richesses économiques sociales et morales, sensibles, parce que nous voulons vivre de nos métiers.